L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN, ... $12 par an
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 ..... Id.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 4 AOUT 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT.

WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille :
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

— Nous donnons aujourd'hui les résultats de nos relations avec les journaux français. Nous les recommandons à l'attention particulière de tous ceux qui désirent connaître l'état de l'Europe.

— Chacun sait que le territoire en litige embrasse toute la région arrosée par le cours supérieur du St. John, et l'on assure généralement que cette région sera divisée en parties inégales, la plus vaste et la plus importante des deux parties sera accordée aux Anglais, ainsi que quelques concessions relatives à l'Aroostook. D'autres points de la ligne entre le Maine et le fleuve Iroki, qui étaient restés indécis jusqu'à ce jour, ont été aussi définitivement fixés.

Différens journaux de New-York donnent, d'après leur correspondance, une solution assez circonstanciée :

Le territoire américain commencerait au point fixé par l'arbitrage du Roi de Hollande, près de la source principale de la rivière St. Francis. La ligne de frontière suivrait cette rivière jusqu'à son embouchure dans le St. John ; puis descendrait en remontant ce fleuve jusqu'à la hauteur de la colline de Mars" (Mars Hill.) Là, elle quitterait le cours du St. John pour descendre en droite ligne, à travers les terres, jusqu'au lac qui forme la rivière Ste. Croix. Voilà pour le côté du New-Brunswick. Du côté du Canada, elle irait de l'embouchure de la rivière St. Francis à la source de la branche la plus orientale du St. John, et pour se prolonger ensuite jusqu'au point où se rencontrent les trois tracés américains, anglais et hollandais.

Il y aurait une concession que ce tracé impose au Maine ; il obtient la pointe de terre appelée Rouse's point, et de plus une indemnité considérable sur une somme de $500,000 que l'Angleterre s'engage à payer aux Etats-Unis.

De son côté, l'Angleterre renonce à la ligne directe qu'elle conservait entre Québec et le New-Brunswick. Le territoire américain s'avancera en pointe entre ces deux possessions qui ne communiqueront que par le rivière St. John et la St. Laurent au-dessus du territoire triangulaire accordé aux Américains.

Enfin, lord Ashburton aurait été très libéral dans ses concessions vis-à-vis des Etats de New-York, de Vermont et de New-Hampshire qui auraient eux aussi, des territoires en litige. Chacun d'eux aurait été arrondi à sa satisfaction."

"On ne dit rien des autres questions en litige entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On ignore si elles ont été résolues semblablement, ou si elles ont été remises à d'autres temps.

L'American de New-York faisant allusion à la conclusion du traité, fait les réflexions suivantes :

"D'après les renseignemens que nous recevons, ce traité paraît honorable pour les deux parties, et la question de la paix et de la guerre se trouve résolue. Ce résultat est sans contredit fort heureux ; d'un vient cependant qu'il produit si peu d'effet sur la nation ? En temps ordinaire c'eut été un sujet de joie et de félicitation universelle ; on se serait empressé comme l'Habitation universelle ; on se serait empressé comme l'Habitation universelle ; on se serait empressé comme l'Hab